

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 31 MARS 2026

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Aurélie DUPERRIER, Nathalie HENRIOD, Elena MANZI RODRIGUES, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Théa OBERSON, Sarah PECK

Conseillères municipales

MM. Jean-Luc CAVALIERI, Alexandre CAVROIS, José NODA GONZALEZ, Serge PRADERVAND, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Conseillers municipaux

Conseil administratif

Mme Christine RAMBACH, Maire

M. Michel APOTHELOZ, Conseiller administratif

M. Dominique NOVELLE, Conseiller administratif

Invité

M. Yves HABEGGER, architecte

Assiste

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbaliste

Mme Kadija LENAUD

ORDRE DU JOUR

- I. TOITURE SALLE DUVILLARD/ANCIENNE ÉCOLE
RÉNOVATION ET INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE**
PRÉSENTATION DES TRAVAUX TERMINÉS PAR M. YVES HABEGGER, ARCHITECTE
- II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2026**
- III. RAPPORTS DE COMMISSION**
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF**
- V. MOTIONS**

VI. QUESTIONS ET DIVERS

VII. HUIS CLOS

M. CHRISTIN, ci-après « le Président », ouvre la séance à 20h00, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, et salue M. HABEGGER, architecte et dans le public M. BATISTA.

Le Président passe la parole à **M. NOVELLE** qui demande l'ajout d'un point VII à l'ordre du jour sous forme de huis clos. Les membres du Conseil municipal sont favorables.

I. TOITURE SALLE DUVILLARD/ANCIENNE ÉCOLE RÉNOVATION ET INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

PRÉSENTATION DES TRAVAUX TERMINÉS PAR M. YVES HABEGGER, ARCHITECTE

Le **Président** passe la parole à M. NOVELLE.

M. NOVELLE explique que le Conseil administratif a jugé utile de prévoir une présentation de ce chantier important qui s'est essentiellement déroulé durant l'été 2025. Bien que l'aspect financier du projet ne soit pas à l'ordre du jour de ce soir, il signale que le budget a été respecté et que ce point sera traité dans le cadre d'une prochaine commission finances.

M. HABEGGER fait un rapide historique du site : le premier bâtiment scolaire a été construit en 1959, lequel a été agrandi en 1982, 1994 et finalement en 2002 avec la salle polyvalente.

En ce qui concerne le projet dont il est question ce soir, celui-ci a démarré en 2021 par le dépôt de la demande d'autorisation de construire, obtenue deux mois plus tard. **M. HABEGGER** explique que ce premier projet concernait la réfection de la toiture portant plus précisément sur la couverture, avec l'amélioration de l'isolation du bâtiment.

S'en sont ensuivies en 2023 une première demande de prolongation de l'autorisation de construire et une seconde en mai 2024, après avoir revu le projet initial afin d'ajouter également des panneaux solaires.

Les travaux ont pu commencer en juin 2025 pour se terminer en novembre de cette même année, et les panneaux solaires ont été mis en production en décembre dernier.

M. HABEGGER souligne qu'avant le début des travaux le bureau d'architectes a porté une grande attention à la sécurité du chantier, du fait qu'il était impossible de mener l'intégralité des travaux durant les vacances scolaires.

Des discussions ont donc eu lieu avec les différentes parties prenantes, à savoir la commune, la direction de l'école et le département cantonal de la sécurité de chantier pour mettre en place toutes les mesures nécessaires. La planification s'est ainsi faite en trois étapes, avec interventions des entreprises en-dehors des créneaux d'arrivée et sortie des élèves. **M. HABEGGER** signale que la dernière étape a été réalisée au plus vite pour que les enfants puissent rapidement retrouver l'usage du préau d'école. Toutefois, certaines salles ont dû être condamnées durant le chantier. Tout a donc été fait au mieux pour éviter tout accident, en tenant également compte des locataires qui occupent (appartement situé dans le bâtiment) et des festivités organisées dans ce périmètre (fête des promotions et du 1^{er} Août).

Présentation de quelques photos du chantier.

M. HABEGGER explique que les travaux ont débuté par le détuilage de la partie haute et ensuite basse de la toiture, ainsi que la suppression de la cheminée qui était source de fuites et pour pouvoir mettre un maximum de surface à disposition dans l'intention de produire le maximum d'électricité. D'autres éléments, qui ne servaient plus à rien, ont également été enlevés.

Une fois que la charpente a été mise à nu, le travail d'isolation a été entrepris, suivi de la pose des panneaux photovoltaïques à la place de tuiles. Comme dans toute procédure classique de rénovation de toiture une sous-couverture a été posée en guise de protection d'une éventuelle infiltration d'eau due par exemple à une fissure d'un panneau photovoltaïque. La bordure du toit a par ailleurs intégralement été refaite, de même que certaines ferblanteries, et le bureau d'architectes a accordé beaucoup d'importance à la ventilation.

M. HABEGGER souligne que la toiture est constituée de panneaux intégrés et non surajoutés, étant donné que les tuiles devaient de toute manière être remplacées ; les panneaux solaires assument donc une double fonction, soit de garantir une étanchéité et produire de l'électricité. À noter que le résultat final de ce choix offre l'avantage d'une toiture beaucoup plus élégante, ce qui n'est pas dépourvu d'intérêt du fait que celle-ci est plutôt visible et située dans une zone 4B protégée. **M. HABEGGER** salue la bonne collaboration des entreprises mandatées, qui est un paramètre important pour parvenir à ce degré de qualité dans le cadre d'un tel projet.

M. HABEGGER fait également part d'une opération de calibrage des panneaux sur certaines zones du toit, qui a consisté à poser des panneaux dits « aveugles » ou « fictifs », sur lesquels ont été intégrés des barres à neige pour protéger l'école.

Conformément au souhait de la commission bâtiments, la toiture a été sécurisée avec un paratonnerre, qui pour précision n'est pas un élément obligatoire. Des crochets de sécurité ont également été posés, afin de faciliter l'entretien du toit par le personnel qui peut ainsi passer d'un crochet à l'autre.

En ce qui concerne la salle Duvillard, celle-ci a été repeinte à l'intérieur. Les éléments électroniques de l'installation photovoltaïque ont été posés dans la partie haute de la toiture, notamment des onduleurs qui transforment l'électricité en courant continu produit par les panneaux.

Dans les grandes lignes, au niveau de la consommation, cela se présente comme suit. La puissance installée du photovoltaïque s'élève à 96 kWc, ce qui correspond à une production annuelle d'environ 65'000 kWh, sur laquelle le groupe scolaire consomme le 60 %, soit 39'000 kWh, représentant une économie d'environ CHF 18'700.00 par an, sachant que la Commune paie le courant à 48 centimes le kWh.

Le 40 % de la production est réinjecté dans le réseau, et ces 26'000 kWh/an restants sont rachetés par les SIG à 11 centimes le kWh, ce qui génère une recette de CHF 2'860.00/an pour la Commune.

Afin d'optimiser la consommation à l'interne de cette production, **M. HABEGGER** ajoute que deux projets sont en cours. Le premier vise une autoconsommation de 100 %. En effet, la législation permet de créer des communautés électriques locales. L'énergie produite dans ce bâtiment pourrait être réinjectée dans d'autres bâtiments de la commune, y compris privés. L'opération serait financièrement intéressante pour Aire-la-Ville.

Le second projet consiste à augmenter la production des panneaux photovoltaïques pour parvenir à 100'000 kWh/an, ce qui nécessitera la modification du tableau électrique du groupement scolaire, en l'état trop obsolète pour absorber une pleine production.

Pour conclure sa présentation, **M. HABEGGER** indique que 65'000 kWh/an correspondent à la production de 6'500 litres d'essence.

Au nom des autorités, **M. NOVELLE** tient à remercier M. HABEGGER pour le travail réalisé par son bureau durant 6 mois, mais également en amont pour la bonne préparation de ce projet, tenant compte de son contexte particulièrement contraignant. Il se félicite de ce déroulement sans embûche et incident, d'autant plus que certaines festivités communales ont été organisées dans cet intervalle. Il salue donc la rigueur du travail mené, mais également autour de la surveillance de chantier, ayant pu constater par lui-même l'exigence demandée sur le terrain aux entreprises mandatées pour ce projet. M. NOVELLE remercie également ces dernières qui, comme relevé par M. HABEGGER, ont toutes bien collaboré.

M. NOVELLE informe que la Commune a mandaté l'ingénieur pour travailler sur les deux projets annoncés par M. HABEGGER (consommation de la toute la production et augmentation de la production). Le changement du tableau électrique est un investissement conséquent de plus de CHF 70'000.00. En revanche, les panneaux et autres installations utiles sont tout à fait aptes à pouvoir absorber cette augmentation de production.

Mme MANZI RODRIGUES souhaite savoir si la réalisation d'une toiture photovoltaïque intégrée s'avère plus coûteuse pour le propriétaire. **M. HABEGGER** répond que ce choix s'avère en effet plus onéreux, notamment en raison des travaux de ferblanterie qui sont un peu plus délicats à faire. M. HABEGGER fait toutefois remarquer que ce surcoût n'est pas vraiment significatif au regard d'un résultat nettement plus esthétique, précisant au passage que ce type d'infrastructure reste pour l'heure assez rare.

M. ZBINDEN explique que le simple changement de tuilerie était estimé à CHF 100'000.00, raison pour laquelle la commission bâtiments avait opté pour la solution des panneaux intégrés. **Mme MANZI RODRIGUES** salue ce choix qui apporte un joli résultat.

Mme MOULLET-BOUCHARDY se demande comment se détecte une panne sur la structure photovoltaïque. **M. HABEGGER** explique qu'il est possible d'effectuer un suivi capable de détecter des traces de salissures susceptibles de diminuer le potentiel de production de l'installation au fil du temps, afin de pouvoir intervenir et effectuer les entretiens nécessaires. Il ajoute que la commune dispose de 3 panneaux en stock.

À M. CHRISTIN qui se demande si des entretiens de l'installation sont déjà prévus, **M. HABEGGER** répond par la négative, indiquant qu'une telle intervention ne sera probablement nécessaire que dans 5-6 ans.

M. NODA GONZALEZ souhaite savoir si la loi n'oblige pas à poser un échafaudage lorsqu'une personne sera amenée à monter sur la toiture pour l'entretien. **M. HABEGGER** répond que cela dépend du nombre de personnes et du temps passé sur la toiture. Il précise que les nettoyages s'effectuent normalement à partir d'une structure de type nacelles, mais que selon les interventions réalisées à même le toit (réparation ou changement d'un panneau), les crochets de sécurité peuvent être utilisés. Il confirme toutefois que certaines interventions nécessitent la pose d'un échafaudage.

Mme MANZI RODRIGUES s'enquérant de la durée de garantie des panneaux. **M. HABEGGER** n'a pas de réponse précise, bien que celle-ci doit être de longue durée. Il signale par ailleurs qu'en cas de verres cassés l'assurance entre en matière et que le matériel

est particulièrement résistant pouvant absorber des grêlons de 28mm. En matière de production de l'installation une rentabilité est garantie durant environ 20 ans.

La parole n'étant plus demandée **le Président** remercie M. HABEGGER pour cette présentation et le libère.

20h27 – **M. HABEGGER** quitte la séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2026

Le Président demande si les membres ont bien reçu et pris connaissance du document et si celui-ci appelle des commentaires, modifications ou remarques.

En l'absence d'observation, **le Président** met le document au vote.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

III. RAPPORTS DE COMMISSION

Le Président demande si des commissions ont siégé et si un rapport doit être présenté lors de la séance.

Commission bâtiments et sports, sécurité

M. PRADERVAND informe que les commissions bâtiments et sports, sécurité se sont réunies le 19 février 2026 à 20h00, et donne lecture du rapport.

Déprédations

M. APOTHELOZ a souhaité informer les membres des deux commissions de l'augmentation des déprédations, incivilités et leur offrir un même niveau d'information.

Un inventaire, depuis 2022, a été présenté qui a permis à l'ensemble des commissaires de se rendre compte du type d'incivilité/déprédation, des sites, des coûts à la charge de la commune ainsi que les mesures prises.

- Type : tags (dont en 2023 à l'acide sur les vitres des abris bus ce qui a nécessité de changer toutes les vitres et d'apposer des films anti-tags), intrusion, bris de vitres, panneaux de signalisation volés, bornes cassées, buses d'arrosage arrachées, rodéo dans le terrain de football avec un véhicule, drifts (dérapages avec des véhicules automobiles) sur le parking du cimetière.
- Coûts :
 - 2022 = CHF 8'500.00
 - 2023 = CHF 8'800.00
 - 2024 = CHF 5'500.00
 - 2025 = CHF 11'200.00

À fin février 2026, une somme de CHF 10'400.00 a déjà été dépensée par la commune. M. APOTHELOZ a rappelé que tous ces frais sont pris sur les « divers » des rubriques concernées car non prévus au budget.

La gestion de ces déprédations/incivilités implique également un travail administratif conséquent, notamment pour établir les dossiers en vue de la prise en charge de tout ou partie des frais par l'assurance et également pour déposer la plainte pénale, voire la main courante.

Les commissaires ont apprécié cette information et ont pu échanger. Il a été suggéré, afin d'anticiper cette option, de s'informer sur la procédure pour installer un système de vidéo surveillance sur certains sites de la commune.

Commission culture, loisirs et mobilité

Mme HENRIOD informe que la commission s'est réunie hier. Le rapport sera présenté lors de la prochaine séance.

Le Président remercie pour le rapport.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Président prend la parole.

Course pédestre – À travers le Coteau – 47ème édition

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'invitation à prendre part à cette édition qui aura lieu le 25 avril 2026.

Le Président passe la parole à **Mme RAMBACH**.

Concert

Le samedi 25 avril deux artistes de la commune, MM. DAVET et COUTURE, se produiront dans le cadre d'une soirée poétique et musicale avec des textes et chansons françaises et québécoises. Les flyers qui seront distribués dans la boîte aux lettres des communiens sont ce soir à disposition du Conseil municipal, en primeur.

Le Président passe la parole à **M. NOVELLE** qui n'a aucune communication.

Le Président passe la parole à **M. APOTHELOZ** qui n'a aucune communication.

V. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un souhaite déposer une motion.

Mme MOULLET-BOUCHARDY donne lecture d'une motion portée par le groupe Aire-la-Ville Ensemble.

Installation d'un jeu d'échec géant dans la zone sportive d'Aire-la-Ville

Considérant

- L'importance de promouvoir les activités ludiques et conviviales dans les espaces publics ;
- La demande exprimée par certains présidents d'associations sportives, lors de la rencontre d'avril 2024, d'installer un jeu d'échec géant dans la zone sportive de la commune ;
- Les bénéfices sociaux, conviviaux et intergénérationnels d'un tel aménagement favorisant les échanges entre tous ;
- La proposition annexée d'un jeu géant durable et résistant aux intempéries ;
- Le coût du projet estimé à CHF 5'000.00 hors peinture au sol, pour les pièces de jeu, ainsi qu'un coffre en bois permettant le rangement des pièces et pouvant se fermer à clé.

Le groupe Aire-la-Ville Ensemble demande au Conseil municipal de charger le Conseil administratif

1. d'évaluer les modalités pratiques, notamment le choix de l'emplacement précis au sein de la zone sportive, les éventuels travaux de préparation du sol et de peinture des cases ;
2. la mise en œuvre du projet, au plus tard le 30 avril 2027

Justification

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'enrichissement de l'offre ludique et sportive de la commune, en phase avec les attentes des habitants et des associations. Il renforcera l'attractivité des espaces publics, tout en encourageant les interactions sociales sans engendrer des coûts disproportionnés.

Le groupe Aire-la-Ville Ensemble invite donc le Conseil municipal à voter favorablement cette motion sportive.

Le Président ouvre la discussion.

M. CAVALIERI souhaite savoir quelle gestion est envisagée concernant la clé du coffre et le contrôle relatif au rangement des pièces.

Mme MOULLET-BOUCHARDY répond que son groupe a pensé que la gérante de la buvette pouvait endosser cette tâche, ce qui signifie que le jeu serait accessible uniquement durant les horaires d'ouverture de la buvette.

Mme HENRIOD précise que cette modalité est une proposition et que des alternatives peuvent être envisagées, notamment par le personnel communal qui gère les clés de l'ensemble des infrastructures de la commune.

M. CAVALIERI, ayant à l'esprit le jeu d'échec géant du parc des Bastions, s'interroge sur les modalités de gestion de ce lieu, rebondissant notamment sur les déprédations croissantes au sein de la commune énoncées dans le rapport de M. PRADERVAND (point III).

M. ZBINDEN signale s'être renseigné auprès de Carouge, qui a une zone dédiée aux équipements sportifs en face du bureau des automobiles. Des casiers y sont installés avec QR code que les usagers doivent scanner, délivré sur présentation d'une pièce d'identité. Une fois que les formalités sont validées le casier peut être ouvert et le matériel doit être restitué suivant une procédure. Il semblerait que cette modalité sous forme de libre-service fonctionne plutôt bien, et qu'elle apporte une sécurité suffisante du fait qu'en cas de déprédation du matériel, la commune peut facilement remonter à l'utilisateur responsable.

M. CAVALIERI demande si ce système permet de limiter l'accessibilité du matériel pour éviter une utilisation nocturne par exemple. **M. ZBINDEN** ne s'est pas renseigné sur ce point, mais pense que par le biais d'une programmation une définition d'horaire devrait être possible sans trop de difficulté. Il note que plusieurs modalités existent mais que la question mérite d'être creusée, notamment sous l'angle de la sécurisation pour éviter les déprédations.

M. CAVROIS se demande si, dans un premier temps, pour restreindre les coûts, une gestion des clés par la mairie serait envisageable, contre remise d'une pièce d'identité des usagers. Bien que l'idée soit bonne, **M. ZBINDEN** fait remarquer que ce type d'installation est particulièrement plébiscité durant les weekends, soit en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

Mme MANZI RODRIGUES questionne le plan qui accompagne la motion, souhaitant savoir si l'empiètement est dessiné à l'échelle. **Mme MOULLET-BOUCHARDY** répond que non, mais que la représentation est juste, correspondant à 3 mètres sur 3. Elle précise que les pièces seraient les mêmes que celles du parc des Bastions.

M. RAEMY informe que la commune de Satigny a également un jeu géant d'échec avec coffre, dont l'accessibilité est toutefois limitée en termes d'horaires du fait que les clés sont gérées par le concierge. Il note que la commune d'Aire-la-Ville pourrait envisager d'avoir 2 jeux de clé pour permettre une gestion en journée et en semaine par la mairie et durant le weekend par la gérante de la buvette. Il confirme que les porteurs de la motion ont bien pensé au problème de déprédation, raison pour laquelle son groupe propose un emplacement bien visible, soit à proximité de la buvette. Le risque zéro n'existe pas. Cependant, **M. RAEMY** constate que le jeu de Satigny existe toujours après 3 ans.

La discussion étant close **le Président** met la motion au vote pour une entrée en matière

Les membres du Conseil municipal valident l'entrée en matière par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

M. CAVALIERI propose un renvoi en commission pour étudier les modalités autour de la gestion des clés du coffre, ce qui permettrait d'aboutir à un projet bien ficelé et à une estimation de coût. **M. ZBINDEN** rejoint la proposition de renvoi en commission de M. CAVALIERI pour affiner le projet et parvenir à une position de ladite commission.

Mme MOULLET-BOUCHARDY émet une dernière précision, indiquant que les cases au sol peuvent être soit du carrelage posé sur le béton, soit peintes directement sur le sol avec une peinture spéciale adaptée.

M. NODA GONZALEZ remercie le groupe Aire-la-Ville Ensemble pour cette motion intéressante, et suggère de plancher également sur la localisation de l'installation.

Le Président met au vote le renvoi en commission sports, sécurité.

Les membres du Conseil municipal valident le renvoi en commission sports, sécurité par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président demande s'il y a des questions et divers.

Déprédation/vidéo surveillance

Mme MANZI RODRIGUES souhaite savoir si l'installation d'un système de vidéo surveillance dans les lieux qui ont fait l'objet de déprédation est une option déjà actée par la commune.

M. APOTHELOZ informe qu'à la suite de la commission évoquée au point III, un courrier a été adressé à la commandante de la police pour lui remonter ces déprédations, dans lequel la Commune a profité de demander le soutien d'une personne spécialisée dans l'installation de la vidéo surveillance (aspects légaux et matériel). **M. APOTHELOZ** est actuellement dans l'attente d'une réponse à ce courrier.

Mme MANZI RODRIGUES fait remarquer que de nombreuses communes sollicitent l'installation de vidéo surveillance et qu'au niveau du canton une personne est attitrée dans ce domaine, sachant que tout ne peut pas être filmé et qu'une acceptation ne s'obtient pas facilement sans argumentaire solide.

M. APOTHELOZ indique avoir déjà eu un premier échange téléphonique et qu'il attend désormais le nom de la personne de contact pour aller plus loin dans les démarches.

Course pédestre-Bernex

Relevant que l'information n'était pas très claire, **Mme HENRIOD** précise que cette course est ouverte à tout le monde, mais qu'une partie suivie d'un apéro est dédiée au Conseil municipal qui peut venir en groupe.

La parole n'étant plus demandée **le Président** passe au point suivant qui se déroule en huis clos et demande au public de quitter la salle.

VII. HUIS CLOS

Sans autre commentaire, **le Président** clôt la séance à 21h56.